

	M ^{me} Lucette MENEURET		x
Organismes associés au titre des services de l'État : Préfecture de l'Indre BCL/CL - CS80583, 36020 Châteauroux cedex Ddt de l'Indre – SPREN/unité planification Cité administrative, CS 60616, 36020 Châteauroux cedex Tél. : 02 54 53 21 79 Dréal , 5 avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans cedex 2 UT Dréal , cité adm, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex Drac , 6, rue de la Manufacture, 45000 Orléans Ars , cité administrative, CC 30587, 36019 Châteauroux cedex DDCSPP , cité administrative, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex Udap , cité administrative, CS 10514, 36020 Châteauroux cedex Inao , 12 place Anatole-France, 37000 Tours,	prefecture@indre.gov.fr ddt-spren-planification@indre.gov.fr ut36.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr Ars-centre-dd36@ars.sante.fr ddcspp@indre.gov.fr udap.indre@culture.gouv.fr INAO-TOURS@inao.gouv.fr		
Autres services associés ou consultés : Conseil régional de la région centre Val-de-Loire 9, rue Saint-Pierre-Lentin, 45041 Orléans cedex Tél. : 02 38 70 30 30 Conseil départemental , hôtel du département, place de la Victoire et des Alliés, CS 20639, 36020 Châteauroux cedex, Tél. : 02 54 27 34 36, Chambre de commerce et d'industrie , 24, place Gambetta, 36000 Châteauroux, tél. : 02 54 53 52 51, Chambre d'agriculture , 24 rue des Ingrains, BP 307, 36006 Châteauroux cedex, tél. : 02 54 61 61 61, Chambre de métiers , 31 rue R. Mallet-Stevens, 36000 Châteauroux tél. : 02 54 08 80 00, Centre régional de la propriété forestière , 43, rue du Bœuf Saint Pateme, 45000 Orléans, tél. : 02 38 53 07 91, Syndicat mixte de La Châtre en Berry , 15 rue d'Olmor, 36400 La Châtre, Tél. : 02 54 62 00 72, SCOT du Pays Castelroussin-Val de l'Indre 47, route d'Issoudun, 36130 Déols, tél. : 02 54 07 74 59, SCOT d'Éguzon Argenton Vallée de la Creuse , 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse, tél. : 02 54 01 09 00,	jeanne.fribourg@regioncentre.fr contact@indre.fr contact@indre.cci.fr accueil@indre.chambagri.cedex contacts@cm-indre.fr ifc@crpf.fr paysdelachatreberry@wanadoo.fr accueil@payscastelroussin.com info@cc-valleedelacreuse.fr		
Communauté de communes de la Châtre et Sainte-Sévère Place du Général de Gaulle, 36400 La Châtre	s.administratif@cc-lachatre-stesevere.fr		
Communauté de communes de la Marche Berrichonne Maison des Services, 8 rue Jean-Marie-Messant, 36140 Aigurande	contact@ccmarcheberrichonne.fr		
Communauté de communes d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse , 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse	info@cc-valleedelacreuse.fr		
Communauté d'agglomération « Châteauroux Métropole » Hôtel de ville, CS 80509, 36012 Châteauroux cedex	servicetechniques@cc-fercher.fr		
Équipe d'études Mandataire : Gilson & Associés, Sas, urbanisme et paysage, 2, rue des Côtes 28000 Chartres	MM. Pichon, Hansse contact@gilsonpaysage.com	P	X
Écogée, environnement 5, rue du Général-de-Gaulle,			x

Procédure :

Les **modalités de concertation** actées par délibération du 23 mai 2017 sont :

- Diffusion d'informations dans la presse locale (annonces légales), sur le site internet de la communauté de communes avec une partie spécifique pour le PLUi (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- Diffusion d'informations dans les bulletins d'information communaux lorsqu'ils existent (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- Animation d'ateliers thématiques (bureau d'études et maître d'ouvrage) ;
- Mise à disposition dans les communes et au siège de la communauté de communes de supports d'information relatant les principales étapes du projet : diagnostic, PADD, OAP ... à la charge du bureau d'études ;
- Organisation de plusieurs réunions publiques,
- Programmation d'une exposition au siège de la communauté de communes, réalisation et mise en place à la charge du bureau d'études ;
- Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant à la population d'adresser ses contributions au projet (maître d'ouvrage),
- Ouverture d'un registre mis à la disposition des habitants pendant toute la durée de la procédure au siège de la Communauté de communes

Lien de téléchargement du diaporama : <http://gofile.me/3HAij/s8Vb6p214>

Le chargé d'études présente les éléments de diagnostic issus des données statistiques de l'Insee. Il précise qu'il s'agit bien que d'une première approche qui doit impérativement être complétée par la vision de terrain des élus et des représentants de la société civile.

Sur les cartes des bassins de vie, les participants souhaitent que l'on étaye l'analyse en ajoutant la question de l'éloignement entre les pôles et les autres communes du bassin de vie. Il est aussi demandé de prendre en compte les temps de parcours entre ces différentes communes.

Toujours sur les bassins de vie, et dans le cas plus précis du bassin de Mers-sur-Indre, ne faudrait-il pas intégrer également la commune de Sarzay ? *A posteriori*, le chargé d'études note de compléter l'analyse des bassins de vie avec la définition des isochrones.

Outre la question quantitative pour le maintien des commerces de proximité, le chargé d'études pointe l'enjeu de la mise en valeur des centres-bourgs, de l'approche qualitative. Il faut aborder ces deux approches dans le PLUi.

Concernant les activités artisanales, et pour compléter les éléments statistiques, M. Robert confirme que le secteur du bâtiment est important sur le territoire. Il faut néanmoins distinguer deux types d'artisanat : l'artisanat de chantier qui ne nécessite pas réellement de local propre, et l'artisanat d'atelier qui joue un rôle dans l'aménagement des centres-bourgs. Il rappelle également que le PLUi devra être compatible avec les dispositions du Scot qui prévoit notamment que tous les bâtiments inférieurs à 350 m² pourront s'installer n'importe où.

Le chargé d'études reprend la question de l'identité du territoire qui pourrait être un bon vecteur de développement de l'artisanat sur le territoire (exemple des

bénéfices du parc naturel régional du Perche). Il est par exemple question des granges à porteau ; existe-t-il des marqueurs de l'identité locale que le Plui pourrait valoriser ?

Concernant les problématiques spécifiques des artisans et commerçants du territoire, la représentante de la Chambre de métiers pointe la question du renouvellement de génération, de la transmission, et de la pérennisation des entreprises à moyen terme. Pour le secteur du bâtiment, il faudrait se rapprocher de l'ADEME pour évoquer les enjeux de réhabilitation du bâti et la « montée en gamme » de l'offre artisanale sur le territoire. Une expérimentation est actuellement en cours dans le cadre de *Territoire d'industrie*. Une réflexion pourrait également être menée sur des formations délocalisées ... Il faut réussir à attirer suffisamment de personnes pour cela.

Du point de vue de la main d'œuvre, il existe un manque dans les secteurs de la mécanique de précision, de la mécanique agricole, en boulangerie-pâtisserie. La formation est un enjeu (manque de temps pour se former).

De manière plus globale, les participants notent un manque de lien social dans les villages ; il s'agit d'une manifestation du caractère dortoir du territoire. Pour contrer cela, les élus affirment l'objectif de travailler à recréer un environnement favorable : revitalisation des centres-bourgs, mise en valeur de l'identité, soutien au tissu associatif.

M. Gounaud, agent de développement économique pour les communautés de communes de la Marche Berrichonne et du Val de Bouzanne, confirme ces différents points et les complète :

- a priori, les 6 % affichés pour le tissu artisanal semblent sous-estimés
- le besoin d'accueillir des cadres semble quant à lui surévalué
- confirmation de la forte tendance à l'évasion commerciale
- un fort enjeu sur la question de l'identité, du cadre de vie
- nécessité de prendre en compte le milieu agricole sur l'aspect économique
- un enjeu sur le travail du bois dans le Boischaud sud (quid de la gestion du bocage)

Le chargé d'études conclut en rappelant que le commerce n'est pas une fin en soi : l'objectif des élus est de remettre de la vie dans les centres bourgs pour fixer les commerces. Ne pas se tromper de sens.

La fin de la réunion est l'occasion pour les participants de s'interroger sur les modalités d'association et de communication à envisager dans les prochaines semaines dans le cadre du Plui. Il semblerait qu'il y ait eu un problème de communication pour cette première réunion de travail. Concernant les commerçants, faut-il prévoir un mailing pour les prochaines fois ? La prochaine réunion sur la thématique du tourisme devrait accueillir plus de participants.

Sur les modalités de concertation, le chargé d'études rappelle que jusqu'à l'arrêt du projet les élus doivent construire le projet de Plui dans le respect de l'intérêt général. Les réunions de concertation semblent nécessaires aux élus. Toutefois, le bureau d'études rappelle qu'aucune demande d'ordre privé ne peut être prise

en compte dans le choix des élus : le plan local d'urbanisme n'est pas la somme des intérêts privés mais la traduction d'un projet collectif. Il en va de la sécurité juridique de la procédure. Néanmoins, les élus maintiennent l'intérêt pour définir l'intérêt général de connaître les besoins de leur population. Par ailleurs, tout courrier adressé à la CdC avant le début de l'enquête publique, et traduisant un intérêt privé, ne sera pas recevable lors de cette enquête publique sauf à être reformulé après le début de l'enquête publique et avant sa clôture.

Prochaine réunion :

Objet : Tourisme,

date : le lundi 14 octobre à 14h

lieu : Salle des Fêtes de CLUIS

Rédigé par Mathieu Pichon et Arnaud Hansse